



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 24 FEVRIER 2021

COMPTE RENDU

DELIBERATION N° 1 : COMMANDE PUBLIQUE – Note d’information relative aux marchés publics

Rapporteur : Jean-Luc LUSTENBERGER

Dans le cadre de ses délégations le Maire doit informer l’Assemblée, à chacune de ses réunions obligatoires, des marchés publics qui ont été conclus et de leurs modifications éventuelles.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

DELIBERATION N° 2 : CULTURE - Règlement intérieur de la bibliothèque Pierre VOULAND

Rapporteur : Henri GARCIA

Le règlement intérieur a pour but de définir le mode de fonctionnement souhaité pour la bibliothèque Pierre VOULAND et de fixer les droits et devoirs de ses usagers.

A l’unanimité, le conseil municipal, adopte le règlement intérieur de la bibliothèque municipale Pierre VOULAND.

DELIBERATION N° 3 : CULTURE - Charte informatique de la bibliothèque Pierre VOULAND

Rapporteur : Henri GARCIA

La charte informatique de la bibliothèque Pierre VOULAND a pour objet de préciser les conditions générales d’utilisation des moyens et des ressources informatiques (les connexions internet et les postes informatiques) et les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

A l’unanimité, le conseil municipal, adopte la charte informatique de la bibliothèque municipale Pierre VOULAND.

DELIBERATION N° 4 : CULTURE - Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale – Procédure dite de « désherbage »

Rapporteur : Henri GARCIA

Le « désherbage » est l’opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

En fonction de l’état de certains de ces ouvrages ils peuvent être cédés gratuitement à des institutions ou des associations, ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

A l’unanimité, le conseil municipal, autorise le désherbage et donne son accord, selon leur état, soit de les vendre à 1,00 €, soit de les céder à titre gratuit, soit de les détruire.

DELIBERATION N° 5 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Modification du nom d’une voie –
Ancienne dénomination : Chemin des Moulirettes – Nouvelle dénomination : Chemin des
Molierettes
Rapporteur : Jean-Luc LUSTENBERGER

Certains riverains du chemin rencontrent des difficultés. En effet, il existe une divergence entre les systèmes de navigation qui retiennent l’appellation « Chemin des Moulirettes » et l’appellation de ce chemin dans le langage populaire, ainsi que celle qui figure sur les panneaux existants, à savoir « Chemin des Molierettes ».

Après concertation avec les riverains de ce chemin, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir comme dénomination officielle celle de « Chemin des Molierettes ».

A l’unanimité, le conseil municipal, approuve la nouvelle dénomination du chemin susmentionné.

DELIBERATION N° 6 : ADMINISTRATION GENERALE - Création d’un Conseil Municipal des Enfants (CME)
Rapporteur : Sylvie ABBES

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal la création d’un Conseil Municipal des Enfants de Caumont-sur-Durance dont les grands objectifs sont les suivants :

- Découvrir le rôle de l’institution « Conseil municipal ».
- Donner la parole aux enfants de la commune.
- Apprendre la citoyenneté et la responsabilité.

Pour ce faire, il convient d’adopter un règlement intérieur de cette instance qui déterminera les modalités de l’élection des membres du CME et son mode de fonctionnement ainsi que le contenu de la Charte du conseiller municipal enfant qui aura pour but de sensibiliser l’enfant et son représentant légal sur l’engagement nécessaire à l’accomplissement de cette mission de représentation.

A l’unanimité, le conseil municipal, approuve la création d’un conseil municipal des enfants ainsi que le règlement intérieur et la charte du conseiller municipal enfant.

DELIBERATION N° 7 : FONCTION PUBLIQUE – Recrutement d’un agent vacataire pour l’animation du Conseil Municipal des Enfants
Rapporteur : Claude MOREL

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un agent vacataire pour assurer l’animation du Conseil Municipal des Enfants pour la période allant du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal autorise le recrutement d’un vacataire.

Pour : 19
Contre : 8

DELIBERATION N° 8 : FONCTION PUBLIQUE – Mise en place d’un nouvel organigramme des services communaux
Rapporteur : Claude MOREL

L’organigramme est une représentation schématique de la collectivité permettant de voir son organisation, ses domaines d’intervention, son personnel, les autorités hiérarchiques, la place et les rôles de chacun et également d’identifier les compétences de la collectivité et les bons interlocuteurs.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal un nouvel organigramme qui reflète la réorganisation des services, notamment la création de nouveaux services ainsi que la suppression et la modification de certains.

Le conseil municipal approuve la mise en place du nouvel organigramme des services communaux.

Pour : 19
Contre : 8

DELIBERATION N° 9 : FONCTION PUBLIQUE – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste permanent
Rapporteur : Claude MOREL

Il s'agit de créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2021.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des Attachés territoriaux, sur le grade d'Attaché territorial.

L'agent affecté sur cet emploi aura en charge la Direction du Pôle Education, Jeunesse, Sports et Culture.

Le conseil municipal décide de créer un poste permanent à temps complet sur le grade d'Attaché territorial.

Pour : 19
Contre : 8

DELIBERATION N° 10 : FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2021 – Rapport présenté au Conseil Municipal
Rapporteur : Jérémie TEXIER

Le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique

Il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre connaissance du rapport sur les orientations budgétaires 2021 et d'engager le débat.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2021 et de la tenue du débat.

A 21h05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.